

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 51 (1943)

Heft: 13

Vereinsnachrichten: Schweizerischer Samariterbund = Alliance suisse des Samaritains

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ungefähr 1220 t Waren aus den Materialbeständen des Amerikanischen Roten Kreuzes in Kairo wurden nach Teheran versandt, darunter 387 t Mehl, 242 t Bohnen, 19 t Milchpulver, 124 t Verbandartikel und Kleidungsstücke für Kranke, 40 t Medikamente und Instrumente, 100'000 Decken (20 t), 53 t Kleidungsstücke usw. Das gesamte Material ist von dem Roten Löwen und der Roten Sonne von Iran, verschiedenen Rotkreuzorganisationen und privaten Institutionen verteilt worden.

Das Amerikanische Rote Kreuz hat auch nach den Lagern von Palästina und Aegypten, die polnische Kriegswaisen beherbergen, Lebens- und Stärkungsmittel versandt.

Mitteilungen der Rotkreuzkolonnen

R + K 15 und 17

1. Kaderübung (Uof. und Gr.): Sonntag, 4. 4. 43, 0800. Besammlung Bucheggplatz. Entlassung ca. 1130. Tenue B, Marschschuhe, Policemütze. Bussolen mitnehmen. Die Kaderübung wird bei jeder Witterung durchgeführt.

2. Wegen Hauptreinigung der Turnhalle fallen die Turnübungen die nächsten drei Wochen aus. Der Wiederbeginn wird an dieser Stelle bekannt gegeben. Die Kolonnenführer.

Mitteilungen der Grenz-Rotkreuz-Detachements

Grenz-Rotkreuz-Detachment 15 und Grenz-Terr. Det. Bs. Basel

Nächste Zusammenkunft am Dienstag, 6. April 1943, 20.00 Uhr, im Johanniterhof. Prof. Dr. A. Werthemann spricht zu uns in einem Vortrag über den Sanitätsdienst. Bitte, reserviert euch alle diesen Abend für diese lehr- und aufschlussreichen Ausführungen unseres Referenten. FHD-Obmann.

Nachrichten der kantonalen FHD-Verbände

FHD-Verband des Kantons Thurgau

Regionale Halbtag-Übung: Sonntag, 11. April, für alle FHD-Gattungen, ausgenommen Rotkreuzfahrerinnen. Sammlung: Romanshorn 0720 katholische Kirche; Kreuzlingen 0810 Kolosseumplatz; Frauenfeld 0800 Wiler Bahnhof; Weinfelden 0740 Gaswerk. Entlassung ca. 1200. Tenue: Uniform, Arbeitsschürze oder Sportkleid, Armbinde. Fahrausweise 10 Tage vorher bei der betr. Gruppenleiterin bestellen.

Turnen der Gruppe Frauenfeld: 3. April, 18.30 Uhr, Ergaten-Schulhaus. Techn. Leitung: Hptm. Bircher.

Schweizerischer Samariterbund

Alliance suisse des Samaritains

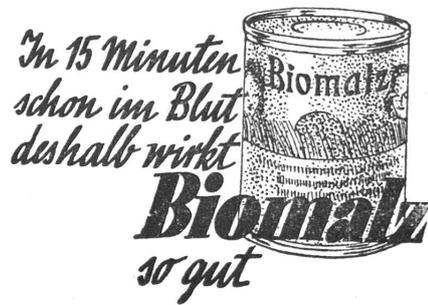
Mitteilungen des Verbandssekretariates

Communications du Secrétariat général

Résumé des Conférences des présidents

(Fin)

Le cap. Christeller (act. major) recommanda une étroite collaboration entre sections de samaritains et sections de la Croix-Rouge. Dans chaque région, dit-il entre autres, il devrait exister une seule et unique autorité auprès de laquelle les médecins des ar. ter. et d'autres instances pourraient s'adresser pour obtenir du personnel. Ainsi, des personnes ont été versées dans le service sanitaire des gardes locales alors qu'elles auraient très bien pu accomplir du service dans un ESM. Il faut veiller à ce que la majorité du personnel des régions frontières soit recrutée pour les détachements frontières de la Croix-Rouge et pour les détachements d'hôpitaux frontières, ainsi que pour le service sanitaire des GL. Le personnel disponible des villes et de l'intérieur du pays en général devrait s'inscrire pour les ESM. Un article relatif à ce problème a paru dans le périodique *La Croix-Rouge*, n° 51 du 17 décembre 1942, article intitulé «Nos sections de la Croix-Rouge et le problème du recrutement».



Für Blutarme und Bleichsüchtige, nach Krankheit, Operation, Wochenbett den bewährten Blutbildner Biomalz mit Eisen

Le Médecin-chef de la Croix-Rouge conseilla également de ne pas faire la propagande en faveur des détachements de l'armée seulement à la fin des cours de samaritains et des cours de soins aux malades, mais au contraire, déjà durant ces cours.

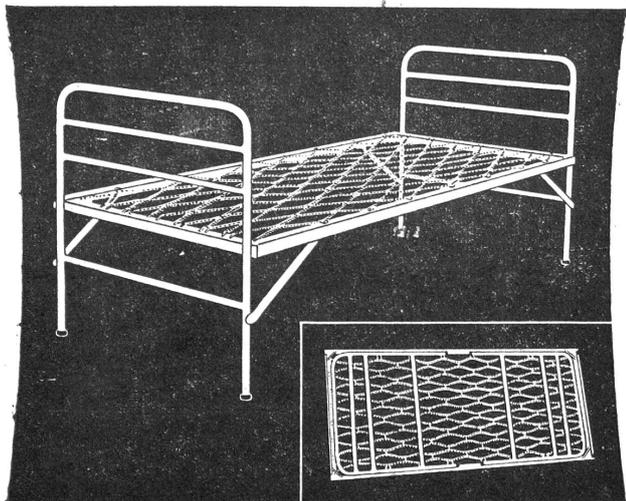
D'aucuns se plaindront que, selon les directives données par les autorités scolaires, les institutrices ne pouvaient s'inscrire pour le SCF que comme «conditionnelles» bien que plusieurs d'entre elles feraient volontiers du service. Mentionnons que les SCF «conditionnelles» ont également à suivre un cours d'introduction de 11 jours.

La discussion se porta aussi sur les associations SCF. On fit remarquer entre autres que les directions de ces sociétés forçaient plus ou moins les samaritaines qui étaient incorporées dans l'armée à se rallier à elles. De nombreuses samaritaines quittèrent nos sociétés pour se rattacher à l'une ou l'autre de ces associations. Nous n'avons rien contre ces dernières qui ont pour but de permettre aux SCF de compléter leurs connaissances en dehors du service et nous ne pourrions rien entreprendre contre elles, le droit de fonder une société étant garanti par la Constitution fédérale. Cependant, la catégorie 10 du SCF (service de santé) devrait compléter ses connaissances en dehors du service au sein des sociétés de samaritains qui offrent de nombreuses occasions dans ce domaine et non dans les associations du SCF. Le Médecin-chef de la Croix-Rouge a exigé que, si des exercices sanitaires étaient organisés en dehors du service, ils soient dirigés par des officiers des troupes du service de santé. Lors de l'organisation de tels exercices, les associations SCF devraient prendre contact avec les sections de samaritains quant à la date à fixer, ceci afin d'éviter que les exercices des associations SCF et des sections de samaritains aient lieu en même temps. Les SCF qui suivraient un cours organisé par une section de samaritains (par ex. cours de soins aux malades) devraient être dispensés de prendre part aux exercices de l'association respective des SCF, ceci pour toute la durée du cours.

Prenons à cœur les paroles du Médecin-chef de la Croix-Rouge qui nous fit comprendre que tout danger n'était pas encore écarté et qu'il fallait que nous soyons prêts à toute éventualité. Il n'est pas possible de recruter et d'improviser encore quand une catastrophe se produit. Nous devons être à nos postes en tout temps et ne pas nous croire en sûreté.

2 e. Rapports avec le SCF civil.

Outre le SCF militaire, il existe aussi un SCF civil. Il fut signalé que quelques samaritaines quittèrent nos sociétés pour se rallier à cette nouvelle organisation. L'organisation de groupes de secours du SCF civil (organisation que nous ne connaissons pas encore en Suisse romande et que nous abrégons GS) fut créée au printemps 1940 à Zurich. Des personnes se réunirent qui, pour des raisons de santé ou d'autres motifs, ne pouvant pas faire partie du SCF militaire, étaient malgré tout désireuses de prêter leur concours d'une façon ou d'une autre. Seules des personnes déjà samaritaines furent attribuées au service sanitaire des GS. Des exercices spéciaux furent organisés. C'est ainsi que des personnes apprirent comment il fallait procéder lors de naissances afin de pouvoir prodiguer des soins entendus en cas de guerre, si jamais médecins et sages-femmes faisaient défaut. Les GS s'occupent spécialement des soins aux enfants, des personnes âgées et des personnes qui ont besoin d'une aide quelconque. En cas de guerre, cette organisation serait subordonnée à la DAP. Une obligation au sens militaire du mot n'existe pas. Celles qui désirent se retirer le peuvent sans autre. Pour permettre d'introduire aussi cette organisation en d'autres endroits de notre pays, un cours de cadres fut organisé en automne 1942. Le programme de ce cours fut trouvé conforme et le désir exprimé que les samaritains puissent jouer également d'une «formation de guerre» semblable.



SANITÄTS-BETTSTELLE

Die sinnreiche Konstruktion ermöglicht es, die Betten auf sehr kleinem Raum zusammenzulegen. Die Konstruktion weist besonders für die Lagerung grosse Vorteile auf.

*Verlangen Sie Prospekte bei der
Embru-Werke AG., Rütli (Zürich) Tel. 23311*

embru

Au cours de la discussion, on attira l'attention sur le fait que l'activité déployée par les GS était en réalité du ressort des sections de samaritains et qu'il en résulterait une dispersion de forces aucunement souhaitable. D'aucuns exprimèrent la crainte que les sections de samaritains ne soient mises à l'arrière-plan par cette nouvelle organisation. Nous ne devons pas être trop craintifs dans ce domaine et en tout cas pas jaloux, si le besoin de secourir se fait sentir aussi d'un autre côté. Il faut cependant mentionner que le programme des GS correspond en partie à ce que nous avons recommandé à nos sections de faire en 1940 en créant l'organisation de l'«Aide en cas de catastrophes». Il est bien regrettable qu'en son temps nos instructions à ce sujet n'aient été suivies qu'imparfaitement et pas partout. Le Comité central de l'Alliance suisse des Samaritains est entré en contact avec les organes compétents des GS pour arriver à une collaboration parfaite, tout particulièrement dans le domaine de l'instruction des samaritaines.

3^e Organisation de collectes et ventes.

Lors de l'Assemblée des délégués à Coire, nous avons déjà été rendus attentifs au fait qu'une certaine lassitude s'était manifestée aussi bien parmi le public que parmi les personnes qui participent aux nombreuses ventes et collectes. Il est indéniable qu'en certains endroits on s'est trop souvent adressé aux samaritains pour les charger d'organiser des collectes. Beaucoup d'orateurs étaient de l'avis que l'activité principale des sections de samaritains ne devait pas être caractérisée par des collectes. Il ressortit de la discussion qu'il serait indiqué de former dans chaque localité un comité ou un groupement de travail chargé de l'organisation de collectes et ventes. Pour autant que les collectes soient organisées en faveur de la Croix-Rouge (Comité International de la Croix-Rouge ou Croix-Rouge suisse, Sou hebdomadaire pour l'aide aux enfants) ou de buts samaritains, elles devraient être effectuées par les sections de samaritains elles-mêmes. Pour les autres œuvres, d'autres organisations peuvent entrer en ligne de compte telles que sociétés féminines, organisations d'éclaireurs, sections de la Société suisse des Troupes du Service de Santé, associations SCF, sociétés de gymnastique, ainsi que les écoliers des classes supérieures.

En outre, les institutions qui organisent des collectes devraient faire attention que celles-ci ne se succèdent pas à un rythme trop accéléré ou ne soient pas lancées en même temps ce qui peut avoir de fâcheuses répercussions sur les résultats finals.

Il ne faut pas que nous fléchissions dans nos efforts, même si les gens témoignent parfois un certain désintéressement, voire de la lassitude. Nous voulons être heureux de pouvoir toujours encore organiser des collectes pour apaiser la souffrance infinie et le malheur qui régne actuellement.

4^e Désirs et suggestions.

De tous les désirs et suggestions qui furent discutés, nous ne voulons rapporter ici que ceux que nous croyons être à même d'intéresser nos samaritains en général. Quant aux autres, ils furent discutés dans les assemblées elles-mêmes.

Plusieurs orateurs exprimèrent le désir que l'on oblige la catégorie 10 du SCF (c.-à.-d. les membres des divers détachements de la Croix-Rouge) à faire partie d'une société de samaritains ou tout au moins à participer à un nombre défini d'exercices obligatoires, de façon analogue au soldat avant à accomplir ses fins obligatoires.

Il y a déjà longtemps que la question s'est posée si les soldats des troupes du Service de santé ne pouvaient pas être tenus à exercer un minimum d'activité en dehors du service. Cette question étant en tout premier du ressort de la Société suisse des Troupes du Service de Santé, nous nous sommes mis en rapports avec elle à ce sujet. La réponse qui nous parvint confirma que le Comité central de la SSTSS avait déjà adressé plusieurs requêtes dans ce but au Médecin en chef de l'Armée. La réponse du DMF mentionnait toujours qu'une telle obligation ne pouvait être décrétée faute de bases légales. Le décret d'une telle obligation exigerait une modification de l'organisation militaire en vigueur, modification qui devrait être soumise à l'approbation du peuple. La SSTSS n'entreprendra plus rien dans ce domaine. Son Comité central est de l'avis que la présence de quelques soldats sanitaires lors de certains exercices n'aura pas pour conséquence d'enrichir l'enseignement. Nous sommes entièrement du même avis. Personne n'en profiterait si, une ou deux fois par an, quelques membres du SCF, catégorie 10, ou quelques soldats sanitaires devaient participer aux exercices des sociétés de samaritains. Nous voulons maintenir la base du volontariat. Le Médecin-chef de la Croix-Rouge considère aussi comme exclu d'introduire des exercices obligatoires pour les membres des Troupes du Service de Santé. La question fut posée pour savoir si des personnes n'ayant suivi ni cours de samaritains ni cours de soins aux malades, et de ce fait ne pouvant faire partie de nos sections de samaritains en qualité de membres actifs, pouvaient être convoquées aux exercices des sections de samaritains et y participer. La chose est faisable. Il serait bon toutefois que de telles personnes suivent un cours complet à la première occasion. Lors d'exercices, ces personnes n'étant pas membres actifs ou passifs de nos sections ne sont pas assurées contre les accidents.

Dans le but d'établir un contrôle permettant de se rendre compte si tous les moniteurs et monitrices sont à la hauteur de leur tâche, on proposa de leur faire subir un examen tous les trois ans, examen qui les autoriserait à continuer d'exercer leurs fonctions. En outre le désir fut exprimé de créer un insigne spécial pour moniteurs, insigne renouvelable tous les trois ans.

En général, nous avons eu l'impression que les présidents de nos sections apprécieraient la possibilité qui leur fut donnée de pouvoir s'expliquer lors de ces conférences. Ils ne manquèrent pas l'occasion de prendre la parole. Pour cette raison, ces conférences durèrent en moyenne 3 1/2-4 heures. De nombreux malentendus purent être liquidés et bien des renseignements utiles furent donnés. Nous croyons pouvoir affirmer que ces conférences des présidents furent très utiles et que le but que nous nous étions proposé fut atteint.

Le rapporteur: E. Hunziker.

Anzeigen der Samaritervereine Avis des sections de samaritains

Aarau. S.-V. Flickabend im Kinderspital: Dienstag, 6. April, 20.00 Uhr.

Allmendingen-Rubigen. S.-V. Nächste Uebung: Mittwoch, 7. April, 20.00 Uhr, in Allmendingen, Uebung am Krankenbett.

Altstetten-Albisrieden. S.-V. Nächsten Montag, 5. April, 20.00 Uhr, Beginn des Krankenpflegekurses im «Albisriederhaus». Werbt dafür im Bekanntenkreis. Wir erwarten aber auch rege Beteiligung durch unsere Mitglieder. Kursgeld Fr. 5.—, für Mitglieder Fr. 3.—. Donnerstag, 8. April, 20.00 Uhr, Uebung im «Albisriederhaus». Die Quästoren empfehlen sich für den Einzug der ausstehenden Jahresbeiträge.

Basel, Eisenbahner. S.-V. Unsere nächste Uebung findet am 7. April, 20.00 Uhr, im Lokal statt. Wer Freude an einem Waldspaziergang hat, kommt am Sonntag, 4. April, 13.30 Uhr zur Dorfkirche Muttenz. Bei Regenwetter gibt Tel. 4 95 96 Auskunft.